

TP Ouvrier du Paysage

Objectifs généraux :

Permettre au bénéficiaire de :

- Aménager et entretenir des espaces verts à vocation ornementale destinés à l'amélioration du cadre de vie (parcs, jardins, sols sportifs).
- Intervenir dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal.
- Assurer également l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux.
- Intervenir sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien).
- Effectuer des travaux de maçonnerie paysagère, installer des systèmes d'arrosage et entretenir le matériel utilisé.
- travailler au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture, en plein air ou sous abri,
- Utiliser des matériels motorisés, des produits de fertilisation et de traitements phytosanitaires ...

Profil des participants :

- Demandeurs d'emploi, salariés, personnes en contrats aidés, indépendants, particuliers,...
- Toute personne motivée et voulant se former / professionnaliser dans le domaine de l'Environnement

Action éligible :

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Plan de développement des compétences
- Pro A
- Aides à la formation

Prérequis :

Résistance physique (déplacements de charges lourdes,...), habileté manuelle et gestuelle, quasi-absence d'antécédents respiratoires ou allergiques, capacités d'initiatives et de responsabilités, sens de la sécurité, autonomie.

Méthode pédagogique :

Individualisation des parcours
Pédagogie active et participative basée sur l'apprendre à apprendre
Apprentissage collectif et individualisé

Moyens pédagogiques :

Plateforme spécifique, diapos, vidéoprojecteur, photos, cas pratiques et situations réelles

Modalité d'évaluation :

Evaluation Formatives réalisées en cours de formation.
Evaluation des acquis en fin de formation
Evaluation de la satisfaction
FCF Evaluation en Cours de Formation

Formateur(s) :

Professionnels spécialistes

Nombre de participants :

10 à 16 participants

Durée : 602 heures

Coût : Nous contacter

Validation de la formation :

Titre Professionnel de niveau V et/ou Certificats de Compétences Professionnelles (CCP).

Contenu de la formation :

Intégration à la formation (4h)

Accueil / présentation de la formation / contractualisation du parcours de formation

Formation théorique et pratique (de 595h)

Sensibilisation et préconisation aux risques du covid-19 (7h)

- Présentation du virus (fonctionnement, mode de survie, résistance, mode de contamination : symptômes et traitement)
- L'épidémie à l'échelle mondiale : la pandémie
- Les précautions à prendre sur les chantiers de jardin et en espaces verts
- L'identification des risques et préconisations, les EPI
Les gestes à avoir pour se protéger et protéger les autres

CCP 1- Entretien un espace paysager (196h)

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
- Entretien une surface herbacées à semi-ligneuse.
- Tailler des arbres et des arbustes.
- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
- Protéger des végétaux des parasites, maladies et adventices.

CCP 2 – Végétaliser un espace paysager (182h)

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
- Réaliser un gazon ou une couverture végétale.
- Planter des arbres et des arbustes.
- Réaliser un massif ornemental.

CCP 3 - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espaces paysager (217 h)

- Protéger des végétaux des parasites, maladies et adventices
- Poser et entretenir des bordures et des clôtures et des équipements dans un espace paysager
- Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
- Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Bilan de formation (3h)

- Point général sur le déroulement de la formation, sur le vécu des stagiaires et préconisations sur les parcours individuels des stagiaires